

BULLETIN D'INFORMATION

N°1 (AVRIL 2008)

Réunion du 21 MARS 2008 à 20h30

Il a été procédé à l'installation du nouveau Conseil Municipal.

- * **Patrick MOURA a été élu Maire** avec 13 voix et 6 voix pour Laurent AUBUCHOU,
- * **Michel AURIGNAC a été élu 1^{er} Adjoint** avec 13 voix et 6 voix pour Antoine CUYAUBÈRE,
- * **Marie-Gabrielle MONSET a été élue 2eme Adjoint** avec 13 voix et 6 abstentions,
- * **Madeleine CANTON-BACARA a été élue 3eme Adjoint** avec 13 voix et 6 abstentions,
- * **Pierre SAUBATTE a été élu 4eme Adjoint** avec 13 voix et 6 abstentions,
- * **Yves MONGUILHET a été élu 5eme Adjoint** avec 13 voix et 6 abstentions.

Réunion du 27 MARS 2008 à 20h30

Suite au renouvellement du Conseil Municipal les représentants communaux qui siégeront dans les différents Syndicats Intercommunaux auxquels adhère la Commune d'ASSON, ont été élus.

Collège Henri IV : Marie-Gabrielle MONSET (titulaire) et Emmanuelle JAURETCHE (suppléante),

Syndicat Adduction.Eau.Potable(A.E.P) de NAY-OUEST: Patrick MOURA et Michel AURIGNAC (2 titulaires),

Syndicat d'Electrification : Pierre SAUBATTE (titulaire) et Marie-Gabrielle MONSET (suppléante),

SIVU d'Aménagement des Berges du Béz et de l'Ouzom : Jean GASSIE (titulaire) et Nicolas BUZY-VIGNAU (suppléant),

Communauté de Communes de la Vath Vielha : Patrick MOURA, Pierre SAUBATTE et Bruno FRÉCHOU (titulaires) et Marie-Gabrielle MONSET, Madeleine CANTON-BACARA et Bernadette DOURROM (suppléantes),

Centre de Gestion : Patrick MOURA (titulaire) et Bernadette DOURROM (suppléante),

Syndicat des Communes Forestières : Nicolas BUZY-VIGNAU,

Elus de Montagne : Pierre SAUBATTE.

Ensuite, les différentes commissions municipales ont été constituées et le tableau récapitulatif se trouve dans la feuille **Annexe I**.

En ce qui concerne le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S), il est composé de 5 membres élus au sein du Conseil Municipal qui sont Marie-Gabrielle MONSET, Antoine CUYAUBÈRE, Bruno FRÉCHOU, Bernadette DOURROM et Emmanuelle JAURETCHE et de 5 membres extérieurs qui ont été nommés après appel à candidature.

Ensuite, le Conseil Municipal a procédé à l'attribution des indemnités au Maire et aux 5 Adjointes, en fonction des délégations et des charges de travail telles que récapitulées dans le tableau ci-dessous :

NOM	Fonction	Indemnité nette mensuelle
Patrick MOURA	Maire	1 178,50 €
Michel AURIGNAC	1 ^{er} Adjoint	673,23 €
Marie-Gabrielle MONSET	2 nd Adjoint	521,90 €
Maddy CANTON-BACARA	3 ^{eme} Adjoint	521,90 €
Pierre SAUBATTE	4 ^{eme} Adjoint	521,90 €
Yves MONGUILHET	5 ^{eme} Adjoint	521,90 €

Réunion du 14 AVRIL 2008 à 20h30

l) Adoption à l'unanimité du **Budget Assainissement** qui s'équilibre en Fonctionnement à 53 861 € en Dépenses et en Recettes.

La section Investissement s'équilibre à 578 459 € tant en Dépenses qu'en Recettes

Les différentes opérations programmées sont :

1°) la suite des travaux de réhabilitation du réseau du quartier Lasgrabes pour un montant de 444 020 € de Dépenses et 324 350 € de Subventions.

2°) l'étude pour le traitement des boues de la station d'épuration qui s'élèvera à 5 000 €.

3°) une provision de 40 528 € pour l'extension de la station d'épuration, indispensable avec la construction de nouvelles maisons.

l) Compte tenu des recettes nécessaires aux futurs travaux il a été décidé à l'unanimité d'augmenter le prix du m³ d'eau pour les habitations raccordées au réseau collectif d'assainissement. Le prix passera à 0,95 € le m³.

II) Adoption à l'unanimité du Compte d'Affermage avec la SAUR qui fait apparaître 412 maisons raccordées au tout à l'égout et une recette communale de 41 207 €.

III) Adoption à 13 voix pour et 5 abstentions de l'augmentation des taxes locales, à savoir :

TAXE	Base	Taux 2008	Produit 2008
TH	1 887 000,00 €	6,69 %	126 240,30 €
FB	1 201 000,00 €	5,84 %	70 138,40 €
FNB	74 800,00 €	23,13 %	17 301,24 €
			213 679,94 €

V) Adoption à 13 voix pour et 5 contre du **Budget Primitif Communal 2008**.

Ce budget s'équilibre à 1 140 896 € de Dépenses et de Recettes de Fonctionnement.

La section Investissement s'équilibre à 944 957 € de Dépenses et de Recettes.

Les différentes opérations programmées en 2008 sont récapitulées dans le tableau joint en **Annexe II**.

VI) Il a été décidé à l'unanimité d'augmenter le prix du repas cantine à compter du 05/05/2008 et de porter celui-ci à 2,50 € pour les enfants et à 3,05 € pour les adultes.

VII) Il a été décidé à 14 voix pour et 4 abstentions de passer le prix de la garderie à 0,90€ l'heure et à 1,20 € une heure et demie (pas augmenté depuis 2001).

VIII) Les prix suivants ont été adoptés à l'unanimité pour **la location de la Salle de l'Isarce** à des particuliers :

- 1°) 110 € pour la petite Salle,
 - 2°) 270 € pour la grande Salle,
- La caution reste fixée à 500 €.

Cette location est gratuite pour les Associations d'ASSON.

En ce qui concerne la Salle Jean LABARRÈRE, les tarifs restent à :

- 1°) 250 € pour la Salle
- 2°) 80 € pour les apéritifs

IX) Il a été décidé à l'unanimité que la participation de l'Office d'HLM de BAYONNE à l'entretien des espaces verts du Clos St Martin s'élèvera à 200 € pour 2008.

X) Il a été décidé à 13 voix pour, 2 contre et 3 abstentions de supprimer la prime à la destruction des nuisibles d'un montant unitaire de 8 € qui

s'élevait à 1 160 € pour 2007. Elle pourra éventuellement, être remplacée par une subvention aux associations.

XI) Pour le projet de réintroduction des mouflons en montagne il convient d'attendre la décision de la préfecture pour la suite à donner.

XII) **Il a été décidé à l'unanimité que la Commune d'ASSON ne participera plus à des travaux de voirie chez des particuliers.**

COMMUNIQUÉ

* Les Assonaises et les Assonnais sont informés que la Mairie est ouverte au public les :

- Du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12 h et 14h à 17h 30

et, le **Samedi matin, de 9h à 12h**, le Maire et les Adjointes se tiennent à la disposition des citoyens Assonnais.

* Nous envisageons d'étendre les heures d'ouverture de la garderie scolaire. Toute personne intéressée est priée de se faire connaître auprès du secrétariat de la mairie.

Les personnes d'Asson qui désirent recevoir, à l'avenir les bulletins d'information par mail, sont priées de retourner le coupon réponse ci-dessous au Secrétariat de la Mairie d'ASSON. (mairie-asson@wanadoo.fr)

COUPON RÉPONSE

NOM.....Prénom.....

Adresse :

Adresse mail :

Désire recevoir à l'avenir les bulletins d'information communaux par Internet.

Signature,